

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-051-2022****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « AVELO 2 » DE L'ADEME**

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement,
Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Albret Communauté est engagée dans la démarche TEPOS depuis 2018. En 2019, la collectivité a répondu à l'Appel à Projets « Vélo et territoires » de l'ADEME, qui a permis de financer une partie de la réalisation du Schéma Directeur des Déplacements Doux, achevé en 2020.

L'ADEME lance un nouvel Appel à Projets « AVELO 2 : Développer le système vélo dans les territoires », qui propose un accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables, pour la période de juillet 2022 à juillet 2024.

Cet Appel à Projets pourrait financer en partie (60%) :

- Les études à mener dans le cadre de la réhabilitation des voies ferrées Feugarolles/Moncrabeau et Nérac/Mézin en voies vertes.
- Des animations sur la mobilité active.

L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 100 000 € pour les études et 100 000 € pour les animations.

À ce stade, l'Appel à Projets ne nécessite pas un plan de financement précis, une consultation prochaine sera menée afin d'affiner le plan de financement final. À titre indicatif le plan de financement estimé est le suivant :

Pour les études voies vertes :

Partenaires	Participation	Budget
ADEME	60 %	39 420 €
Albret Communauté	40 %	26 280€
Total	100 %	65 700 €

Pour les animations (juillet 2022- à juillet 2024) :

Partenaires	Participation	Budget
ADEME	60 %	37 709,10 €
Albret Communauté	40 %	25 139,40€
Total	100 %	62 848,50 €

AR Prefecture

047-200068948-20220404-DEC_051_2022-AU
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022

À noter que les dépenses d'animation, qui représentent un montant total de 62 848,50€, sont décomposées comme suit :

Dépenses de personnel	36 148,50 €
Dépenses de fonctionnement	25 700,00 €
Dépenses d'équipement	1 000,00 €
Total	62 848,50 €

De plus, pour le financement des animations liés à la mobilité, des demandes de subventions sont en cours auprès d'autres partenaires (Préfecture, MSA, etc.), afin de diminuer le reste à charge de la collectivité.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De solliciter les subventions de l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projets « AVELO 2 ».

Fait à NERAC le, **04 AVR. 2022**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire